

# Formation Initiateur Escalade et Handicap

## Objectif :

La formation « Initiateur Escalade & Handicap » a pour objectif de former des cadres aptes à dispenser une activité physique adaptée à destination des personnes en situation de handicap, dans le cadre d'une pratique « sport pour tous ».

Il est associé au Brevet Fédéral d'Initiateur sur Structure Artificielle Escalade.

L'attribution de « l'Initiateur Escalade & Handicap » reconnaît à son titulaire les compétences à :

- Concevoir et planifier une démarche d'enseignement d'activité physique individualisée et adaptée
- Conduire une démarche d'enseignement individualisée et adaptée
- Évaluer une démarche d'enseignement individualisée et adaptée

## Durée de la formation :

La formation au Certificat de Spécialisation Escalade & Handicap est organisée sur une période de 32 heures en centre de formation et 10 heures de stage pratique

## Lieu :

Centre de formation

## Public concerné :

Le candidat doit posséder le niveau de pratique et les compétences techniques équivalents au passeport violet ski-alpinisme validé par un instructeur ou initiateur.

## Pré-requis :

Le candidat, pour accéder à la formation initiateur Escalade & Handicap, doit être détenteur des éléments suivants :

- Licence FFME en cours de validité
- Brevet fédéral d'initiateur SAE, à jour de sa formation continue
- PSC1 ou autre diplôme admis en équivalence

Le candidat devra fournir un extrait de casier judiciaire n°3 datant de moins de 3 mois. Les personnes ayant déjà fait l'objet d'une condamnation pénale en France ou à l'étranger, à raison de faits constituant un manquement à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs, se verront refuser. - Extrait de casier judiciaire N°3 daté de moins de 3 mois.

### **Modalités d'évaluation :**

Mise en situation pédagogique, contrôle continue. Rapport de stage.

### **Stage pratique :**

Stage de 10 heures réalisé et attesté dans l'intranet fédéral par le responsable du membre affilié à la fédération française de la montagne et de l'escalade.

Le stagiaire doit réaliser un dossier retranscrivant son programme d'intervention.

### **Possibilité de VAE :**

Le brevet fédéral Initiateur Escalade & Handicap est accessible par la voie de la validation des acquis fédéraux.

Toute personne justifiant d'une activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat ou ayant exercé des responsabilités syndicales, un mandat électoral local ou une fonction électorale locale en rapport direct avec le contenu du brevet fédéral visé peut demander la validation des acquis de son expérience.

Pour ce faire, toute personne souhaitant s'engager dans un processus de VAE en vue de l'obtention de l'initiateur Escalade & Handicap doit justifier d'au moins 150 heures d'expérience professionnelle ou bénévole en lien avec ce certificat de spécialisation et d'une année d'expérience (12 mois) que l'activité ait été exercée de façon continue ou discontinue sur les 6 dernières années. Dès lors, elle peut déposer une demande de validation des acquis de l'expérience auprès de la FFME.

Une seule demande peut être déposée pendant la même année sportive pour le brevet initiateur Escalade & Handicap.

Pour toute demande de VAE le stagiaire devra fournir un extrait de casier judiciaire, n°3 datant de moins

de 3 mois. Les personnes ayant déjà fait l'objet d'une condamnation pénale en France ou à l'étranger, à raison de faits constituant un manquement à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs, se verront refuser l'accès au diplôme.

## Information complémentaire :

### Dispenses :

Le candidat titulaire d'un des diplômes professionnels suivants est dispensé des parties théoriques liées au handicap :

- Licence STAPS : mention APAS
- Formation Club Inclusif CPSF

### Modalité d'inscription : Dossier de candidature :

L'inscription se fait en ligne. Lien "Inscription en ligne" sur chaque fiche de stage.  
Pour les candidats non licenciés ou en Formation Professionnelle Continue (FPC), un dossier spécifique sera établi, sur demande auprès du service formation de la Ligue Occitanie.

[Télécharger le règlement](#)

### Personnes en situation de handicap :

*La formation peut être adaptée aux personnes en situation de handicap. Consultez la [fiche informative relative à l'accueil des PSH](#)*

Contact /référent FFME : Aurélie Martin / [a.martin@occitanie.ffme.fr](mailto:a.martin@occitanie.ffme.fr)

**Calendrier de formations :** [Formations Escalade](#)